



**COMMUNE DE MORILLON  
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 à 20 heures – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

**Présents :**

M. BEERENS-BETTEX Simon, Maire ; M. CLÉRENTIN Raphaël, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, 2<sup>ème</sup> Adjointe ; Mme BOSSE Stéphanie, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. VUILLE Bertrand, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIRAT Martin, Conseiller délégué ; Mme DUNOYER Marie, Conseillère déléguée ; M. CONVERSY Eric, Conseiller municipal ; M. BOUVET Jérémie, Conseiller municipal ; Mme REVEL Béatrice, Conseillère municipale ; M. POLONIA Alexi, Conseiller municipal ; Mme PEREIRA Jocelyne, Conseillère municipale.

**Absents excusés :**

M. PINARD Jean-Philippe, Conseiller délégué, qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon ;  
M. SÉRAPHIN Gilles, Conseiller municipal, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël ;  
Mme LENOIR-DENARIÉ Karine, Conseillère municipale, qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette.

**Secrétaire de séance :** M. Martin GIRAT

1. **Fonctionnement des assemblées : Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 25 novembre 2021**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2. **Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal et tableau des DIA (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués. (Article L 2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'alénier reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

3. **Urbanisme : Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée n°1 du PLU**

*M. CONVERSY Éric et M. VUILLE Bertrand, conseillers municipaux intéressés en l'espèce, quittent la salle et ne prennent pas part aux débats et au vote.*

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS (M. CONVERSY ÉRIC ET M. VUILLE BERTRAND AYANT QUITTÉS LA SALLE, ILS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE).**

**4. Urbanisme : Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée n°2 du PLU**

*M. SÉRAPHIN Gilles, conseiller intéressé en l'espèce, ne peut pas prendre part au vote, et M. CLÉRENTIN Raphaël, à qui il a donné son pouvoir, ne se prononce pas en son nom.*

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS (M. SÉRAPHIN ETANT CONSEILLER INTERESSÉ, M. CLÉRENTIN, À QUI IL A DONNÉ SON POUVOIR, NE PREND PAS PART A CETTE DÉLIBÉRATION POUR LE COMPTE DE M. SÉRAPHIN).**

**5. Urbanisme : Bilan de la concertation dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU**

**Remarques :**

- M. CLÉRENTIN demande à ce que le paragraphe reprenant la demande de M. RENAND soit reformulé, pour parler plutôt de « suppression », plus à même de refléter les éléments de l'observation de M. RENAND.

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. Finances : Décision modificative n°2 budget principal**

**Remarques :**

- M. BEERENS-BETTEX, précise que la somme des factures 2020 qui ont été payées sur l'exercice 2021 et qui n'avaient pas été traitées par les anciens agents s'élèvent à plus de 75 000 €, ce qui explique la sous-estimation des besoins au niveau du budget primitif ;
- M. VUILLE précise qu'à ce stade de l'année, l'état comptable de la commune est plutôt bon, malgré des dépassements sur certains projets en investissements ;

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. Finances : Décision modificative n°3 du budget annexe Tourisme**

**Remarques :**

- M. BEERENS-BETTEX explique qu'il souhaite épurer les sommes à régulariser dans le cadre de ce dossier, et ainsi prévoir la totalité des sommes nécessaires dans le budget de l'année 2021 ;
- M. CLERENTIN questionne sur les arriérés datant d'avant 2018. M. BEERENS-BETTEX précise que, pour les anciennes servitudes, toutes les conventions n'ont pas été régularisées et qu'à ce titre, les régularisations sont rendues plus complexes.

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. Finances : Demande de subvention DETR 2022**

### **Remarques :**

- Mme CHEVRIER-DELACOSTE précise que la chapelle des Miaux est dans un état de détérioration avancé, et nécessite ainsi une intervention rapide.

### **VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. Finances : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le traitement de la charpente de l'Eglise**

Dans l'attente des devis émis par les entreprises sollicitées, ce point est ajourné à la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **Remarques :**

- Mme CHEVRIER-DELACOSTE précise, sur ce point, que la demande de devis s'avère très complexe à se concrétiser. Il reste 2 entreprises à trouver pour établir les deux devis complémentaires pour établir la demande de subvention ;
- M. CHIRIATTI, Responsable de l'urbanisme et des affaires juridiques, précise également qu'en parallèle du traitement de la charpente, il convient de travailler sur l'évacuation des éléments infectés ;
- Mme PERREIRA s'inquiète de l'aggravation des dégâts au cœur de l'église. Mme CHEVRIER-DELACOSTE précise que ces éléments sont également pris en charge, en parallèle des travaux sur la charpente.

## **10. Administration générale : Bail professionnel avec l'ESF pour la location du local du village**

Le projet de bail n'étant pas encore finalisé, ce point est retiré de l'ordre du jour et ajourné à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **11. Ressources humaines : Cycles de travail des agents de la commune de Morillon**

### **VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12. Ressources humaines : Régime indemnitaire – service de Police Municipale**

### **VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **13. Ressources humaines : Délibération-cadre sur le télétravail**

### **Remarques :**

- M. CLÉRENTIN questionne sur la fixation d'un minimum de télétravail par semaine. M. BEERENS-BETTEX lui répond que rien de tel n'est inscrit dans la délibération cadre ici présentée.
- Mme DUNOYER questionne sur la nécessité de prendre une délibération au niveau communale si des dispositions légales sont fixées au niveau national. M. BEERENS-BETTEX lui répond qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser, par délibération, le télétravail dans la collectivité et d'en fixer le cadre.
- M. CLÉRENTIN questionne sur la mise en œuvre d'une procédure de contrôle du télétravail. M. GAL, DGS, répond qu'en l'état actuel des effectifs, aucune mesure n'est prévue et ne paraît nécessaire.

## VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14. Travaux : Validation du planning et de l'enveloppe des travaux du SYANE pour 2021 – délibération annule et remplace la délibération n°2021.97**

## VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15. Mobilités : Convention de projet tripartite pour l'itinéraire cyclable entre les communes de Samoëns – Verchaix – Morillon**

### Remarques :

- M. BOUVET fait un bref résumé du COPIL sur le sujet qui s'est tenu le jour même à Samoëns : répartition des subventions de l'Etat, implication financière du CD 74 et pilotage du projet entre les différents partenaires.
- M. CLÉRENTIN questionne sur la nécessité d'une répartition financière différente pour la perception de la subvention et le financement des études. M. BEERENS-BETTEX répond que les études ont été menées sur l'ensemble de la commune de Morillon, d'où une prise en charge plus importante de Morillon par rapport à la première clé de répartition.
- M. BEERENS-BETTEX explique que, dès que cette convention est signée, on pourra transmettre les premières factures pour obtenir le versement des subventions.

## VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16. Affaires touristiques : Tarifs des secours sur piste et du transport en ambulance – Domaine skiable**

### Remarques :

- M. GIRAT précise que ce sont des frais qui seront refacturés à la victime.

## VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **17. Questions diverses**

M. le Maire liste les informations diverses et les prochains rendez-vous à retenir :

- Dimanche 28/11 : Repas des aînés. Les élus se donnent rendez-vous à 11h30. Mme DUNOYER précise qu'il faut prévoir de télécharger l'application sur plusieurs téléphones pour contrôler les passes sanitaires. M. BEERENS-BETTEX précise que des almanachs seront remis à chacun.
- M. BEERENS-BETTEX présente l'organigramme complet, et propose qu'il soit envoyé à l'ensemble des élus ;
- Prochain conseil municipal le 16/12 ;
- Soirée de lancement de la saison 2022 le 14/12 à la salle Béatrix à Chatillon-sur-Cluses.
- M. BEERENS-BETTEX précise qu'ils ont reçu, avec Marie DUNOYER, l'ADMR qui a exposé la problématique du recrutement et qu'un courrier sera envoyé aux conseillers départementaux et aux parlementaires.

La parole est donnée aux élus du Conseil Municipal :

- Mme PERREIRA questionne sur les retours de la concertation organisée dans le village auprès des personnes âgées. M.GIRAT répond qu'un retour sera rendu dans peu de temps et que les services de la CCMG travaillent dessus actuellement.
- Mme PERREIRA expose la situation du locataire de la maison située à côté de l'Eglise suite au décès de sa propriétaire (coupure de l'eau chaude) et demande à ce que la mairie puisse intervenir rapidement pour l'aider. M. BEERENS-BETTEX lui propose de revoir le dossier dès le lendemain.
- Mme BOSSE explique que le petit-déjeuner des athlètes, prévu le samedi 27/12 au matin, sera reporté à la fin de la saison pour faire un bilan de la saison, et que la concertation prévue le 02/12 avec les associations sera également reportée car il y a une soirée de remerciement pour la fête du Pitin au même moment.
- Mme DUNOYER convie les élus à la soirée de remerciement pour octobre rose, prévue le 09/12.
- M. BEERENS-BETTEX précise que l'ensemble des dates des événements à venir sont précisés dans les comptes-rendus de municipalité toutes les deux semaines, envoyés à tous les élus.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée :

- Martine LALLIARD demande quelle réponse a été faite au courrier de Mme René LALLIARD. M. BEERENS-BETTEX précise qu'il faut faire une différence entre la servitude et l'emplacement réservé. Mme LALLIARD demande le respect des dispositions précisées dans les actes notariés. M. BEERENS-BETTEX répond que, selon les élus, rien n'interdit de placer un emplacement réservé. Mme LALLIARD demande à l'ensemble des élus s'ils ont eu connaissance du courrier de réponse. SBB répond que ce courrier a été repris dans le bilan de la concertation. Mme LALLIARD précise qu'elle veut simplement se garer sur sa parcelle. M. BEERENS-BETTEX répond qu'un courrier lui a été adressé pour lui préciser pourquoi ce n'était pas possible. Il l'invite à adresser un courrier à la mairie pour préciser les dispositions de l'acte notarié qui selon elle ne sont pas respectées.

La séance est levée à 21h36.

Le procès-verbal complet du conseil municipal sera disponible après avoir adopté lors de la réunion suivante du conseil municipal.

Fait à Morillon, le 26 novembre 2021

Le Maire,



A blue ink signature of Simon Beerens-Bettex is written over a circular official stamp of the Morillon Municipality. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MORILLON' and '(Haute-Savoie)'.

Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance



A blue ink signature of Martin Girat is written over a circular official stamp of the Morillon Municipality. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MORILLON' and '(Haute-Savoie)'.

Martin GIRAT

